CSE siège•tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique 17 septembre 2025

A l'ordre du jour :

- ➔ Présentation des réalisés de l'opération du festival de Cannes 2025.
- ➔ Information-consultation sur un projet de transformation IV3/ICI/FTR
- ➔ Présentation des réalisés de l'opération critérium du Dauphiné 2025
- ➔ Diagnostic Femmes-Hommes 2024
- ➔ Bilan handicap 2024
- ➔ Vote d'un mandat pour ester en justice suite à la dénonciation de l'accord collectif
- ➔ Point CI-ORTF

Présentation des réalisés de l'opération du **festival de Cannes 2025.**

Les élus regrettent avant toute chose l'absence de représentants de la direction de la Rédaction et de La Fabrique marquant leur faible intérêt dans la présentation de ces réalisés.

Il est expliqué que les plannings prévisionnels ont subi divers aléas du fait d'un agenda du Festival transmis très tardivement par les organisateurs et de fortes intempéries.

Si les élus notent des efforts réels en regard des années antérieures, ils interrogent sur le dimensionnement des équipes constatant que, comme sur de nombreuses autres opérations, la durée maximale de 60h/semaine, les repos quotidiens et/ou hebdomadaires n'ont pas toujours été respectés. En conséquence, ils demandent une vigilance renforcée pour l'édition 2026.

Information-consultation sur un **projet de transformation IV3/ICI/FTR**

La direction présente son projet de HUB ICI Régions regroupant IV3, ICI et FTR, avec l'ambition affichée d'améliorer la coordination et la circulation des sujets entre la rédaction nationale et les antennes régionales. Dans ce projet, FTR accueillerait le Hub Info à Vaise, Paris conserverait une antenne Hub au siège, et IV3 serait en partie intégré au service des régions de la Rédaction nationale et aux EVN, ou réorienté vers d'autres missions.

Les élus relèvent de fortes incohérences et dénoncent une redistribution confuse des postes et activités. La disparition d'IV3, la transformation d'ICI national et le transfert de missions à FTR apparaissent comme des suppressions déguisées, accompagnées d'une fragilisation de collectifs déjà éprouvés par les réformes récentes. C'est pourquoi les élus soulignent la brutalité du projet, évoquant une « trahison » envers les équipes concernées, et une logique de réduction budgétaire à marche forcée.

Les élus rappellent les constats des expertises antérieures sur IV3, qui pointaient des défaillances managériales et un fort malaise des équipes. Ils estiment que le projet actuel, loin d'y répondre, risque de les amplifier.

Le Comité constate dans le projet présenté :

- la disparition des éditions nationales « ICI » et l'abandon d'une équipe dédiée d'une douzaine de salariés ;
- le basculement progressif de la mission secours de FTR régions vers le CDE (avec les contenus PIDF en remplacement du secours FTR) ;
- la diffusion de sujets deskés hors du périmètre France Info ;
- l'absence d'un plan d'accompagnement social pour les salariés impactés.

Les élus relèvent que les réformes s'enchaînent en dépit des promesses réitérées. Par ailleurs, les élus demandent que les CSE Réseau et Central soient consultés, étant donné les impacts collatéraux sur d'autres entités (La Fabrique, PC Info, CDE, Nodal, Bureau de coordination…). La direction reconnaît que le projet n'est pas encore calibré humainement et financièrement, mais invoque la nécessité de réformes pour faire face à la baisse d'audience du SAT et aux contraintes budgétaires. Elle présente le projet comme une « réforme de structure à des fins éditoriales ».

Sur demande des élus, la RH confirme que les salariés pourront être accompagnés par un élu lors de leurs entretiens à venir avec la hiérarchie et la RH.

Deux résolutions sont adoptées à l'unanimité :

- une expertise par le cabinet 3E Acante sur les conséquences du projet et les risques pour la santé et les conditions de travail ;

- l'organisation d'un CSE extraordinaire afin de poursuivre un débat jugé insuffisant lors de cette séance.

Présentation des réalisés de l'**opération critérium du Dauphiné 2025**

La direction se félicite de la satisfaction exprimée par l'organisateur et le client. Satisfecit moins franc de la part des élus qui signalent que certains repos hebdomadaires ont été amputés, des vacations

s'étant prolongées jusqu'au lendemain matin, entraînant de fait six jours de travail consécutifs. Ils rappellent que ce dispositif est illégal. La RH indique que le sujet est en cours d'examen avec les services juridiques et s'engage à revenir vers le CSE.

Diagnostic Femmes-Hommes 2024 - rapport de la commission égalité professionnelle du 2/09/2025.

Si la Commission confirme une parité globale (50,4 % de femmes), elle insiste en préambule sur la présence de fortes disparités selon les secteurs.

Son rapport relève :

- une sous-représentation persistante des femmes dans les fonctions d'encadrement journalistique (rédacteurs en chef et adjoints majoritairement masculins) ;
- des écarts salariaux toujours significatifs, en particulier dans les groupes 8 et 9 où les femmes gagnent plusieurs milliers d'euros de moins que leurs homologues masculins à ancienneté et âge équivalents ;
- une amélioration chez les PTA avec une progression de 2,5 % et un quasi-équilibre salarial (écart de 0,2 % seulement) ;
- des inégalités persistantes chez les journalistes.

La commission salue cependant les efforts dans certains groupes (3 et 6) où les écarts se réduisent. **Sur interrogation de FO, la direction confirme que le passage de 5S à 6S est prévu dans l'Accord d'entreprise.**

La commission réitère ensuite sa demande de transparence : un accès plus fin aux chiffres, quitte à signer une clause de confidentialité, est jugé indispensable pour analyser les écarts par métiers et établissements.

Concernant l'organisation du travail :

- le temps partiel reste très majoritairement féminin (près de 80 à 99 % des cas) ;
- le télétravail concerne davantage les femmes, mais reste moins utilisé par les journalistes ;
- l'ouverture de la retraite progressive à 60 ans pourrait accentuer la féminisation du temps partiel.

En matière de formation, les femmes sont désormais majoritaires parmi les salariés formés (55,6 %), et 62 % des salariés formés en tant que formateurs internes (FOR). Les élus y voient un signal positif, même si la filière FOR reste globalement masculine.

La direction indique avoir consacré 3 millions d'euros et 1 100 mesures de rattrapage en 2024 pour réduire les écarts salariaux, et assure poursuivre l'objectif d'égalité à poste et ancienneté égaux. Elle reconnaît néanmoins la sous-représentation des femmes dans les CODIR et à la Rédaction.

Les élus appellent à renforcer la communication et les partenariats pour inciter les jeunes filles à s'orienter vers les métiers techniques et numériques (partenariats associatifs, interventions scolaires, opérations de sensibilisation). Ils demandent également l'intégration des représentants IP dans le suivi des familles métiers.

En vue du renouvellement du Label Alliance 2027, la direction affirme être en bonne voie. **Les élus regrettent toutefois une lenteur dans les progrès et demandent des actions plus concrètes et rapides.**

Bilan handicap 2024 – rapport de la commission du 7/05/2025.

La Commission rappelle en préambule que l'adaptation du travail à l'humain doit primer, la compensation du handicap étant une mesure d'égalité des chances et non un avantage. Elle insiste ensuite sur l'importance de la prévention : une meilleure anticipation aurait pu limiter le nombre de RQTH acquis au cours de la carrière (2/3 des situations à France Télévisions).

La présentation du rapport et les débats engendrés ont mis en avant :

- la nécessité de dépasser l'indicateur légal des 6 % de salariés en situation de handicap, jugé trop partiel pour refléter la réalité de l'inclusion ;
- la question des environnements de travail inadaptés qui peuvent aggraver ou déclencher des situations de handicap (ex. mobilier inapproprié dans les open spaces, équipements non conformes) ;
- le besoin d'une meilleure prise en compte des aidants (temps de travail, congés, soutien psychologique, informations centralisées).

La direction a confirmé la prolongation du 4e accord handicap jusqu'à fin 2025, en vue d'un renouvellement. Elle a rappelé les actions en cours : communication et sensibilisation (webinaires, expositions sur les handicaps invisibles, temps forts autour de la communication inclusive), parrainages et tutorats, adaptations matérielles et fonctionnelles, prise en charge des restes à charge sur le matériel, autodiagnostic intranet, etc. Les élus ont suggéré d'aller plus loin, par exemple en développant des partenariats avec des centres d'insertion pour jeunes adultes en situation de handicap.

Ils ont également demandé :

- un rappel par communication interne du dispositif de don de congés ;
- des informations précises sur les investissements matériels (ex. kits UTS de 63 000 €) ;
- une gestion spécifique des salariés RQTH lors des exercices d'évacuation ;
- la possibilité de rebaptiser la commission en « Commission des handicaps » pour mieux refléter la diversité des situations.

La direction reconnaît que la conjoncture et certaines représentations managériales peuvent freiner la déclaration de handicap, et rappelle l'importance d'encourager la constitution des dossiers RQTH (6 à 12 mois de délai). Elle confirme son engagement à maintenir dans l'emploi les salariés en temps partiel, « dans la mesure du possible ».

Enfin pour rappel de l'adresse de contact est : handicap@francetv.fr

La résolution des élus est adoptée à l'unanimité.

Vote d'un **mandat pour ester en justice suite à la dénonciation de l'accord collectif**

Les élus dénoncent la forme et le fond de la dénonciation par la direction de l'Accord collectif en juillet 2025. Ils considèrent cette décision unilatérale comme un recul social majeur et mandatent à l'unanimité le CSE Siège pour ester en justice.

Lire la résolution

Point **CI-ORTF**

La décision de Radio France de ne plus financer le CI-ORTF inquiète les élus quant aux conséquences majeures engageant la survie du CI-ORTF.

Les élus demandent un point sur ce sujet au prochain CSE Siège d'octobre.

Prochain CSE siège extra prévu le **29 septembre**

Vos élus CSE siège : Titulaires : Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Sabine LANCELEVER - Frédéric BRODA • **Suppléants :** Alina REBOREDO - Ghislaine BARBARA • **Représentant Syndical :** Alexandre FAVEL